

Éducation civique
Thème au choix : Engagements individuels et collectifs
Associations, partis politiques et syndicats.



Séance 1 : Qu'est-ce qu'une « asso » ?

Éléments de corrigé.

Consignes : *À partir de la lecture des trois documents ci-dessus, répondez aux questions suivantes :*

1- Qu'est ce qu'une association ? Depuis quand est-il possible d'en créer en France ?

Une association réunit au moins deux personnes pour des activités dont le but n'est pas de gagner de l'argent. Ces personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances. On peut créer une association en France depuis 1901.

2- Quelles sont les démarches nécessaires pour créer une association ?

Toute association doit « être rendue publique par les soins de ses fondateurs ». Il faut faire une déclaration « à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association aura son siège social » et y joindre les statuts (texte qui fixe les règles du fonctionnement d'une association).

3- Quels sont les trois secteurs d'activités qui dominent la vie associative ?

Les domaines du sport, des activités culturelles, des loisirs et de l'action sociale comptabilisent le plus d'associations.

4- Combien y a-t-il d'associations en France ? Parmi celles-ci combien emploient du personnel ?

On compte aujourd'hui plus d'un million d'associations mais peu d'associations emploient du personnel : moins de 200 000 associations emploient plus d'un million de salariés.

5- Qu'est ce qu'un bénévole ? Combien en dénombre-t-on approximativement en France ?

Un bénévole, c'est quelqu'un qui travaille gratuitement. Aujourd'hui, près de 15 millions de bénévoles sont engagés dans une association.